# **COOPERS AUDIT**

COOPERS AUDIT MAROC

83, Avenue Hassan II

Casabianca

Marcc

M A Z A R S

Mazars Audit et Conseil 101, Boulevard Abdelmoumen Casabianca Maroc

# FONDATION ALBARAKA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

#### COOPERS AUDIT MAROC

COOPERS AUDIT MAROC 83, Avenue Hassan II Casabianca Maroc



Mazars Audit et Conseil 101, Boulevard Abdelmoumen Casablanca Maroc

A l'Assemblée Générale Fondation Albaraka Rabat

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Fondation Albaraka**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de fonds associatifs et assimilés de KMAD 518.338 y compris un excédent net de KMAD 26.474.

# Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# **COOPERS AUDIT**



# Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation Albaraka au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC Siège Social, 83 Avenue Hassan II

#1: 0522 42 1 1 00 - Rax: 0522 27 47 3

Abdelaziz ALMECHATT

Mazars Audit et Conseil

Abdou DIOP